Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_33-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_33 - Ouverture des crédits 2026 en investissement

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	47	12	59	31

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_33-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Ouverture des crédits 2026 en investissement

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances,

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Avant l'adoption des budgets primitifs 2026, il est proposé d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel, crédits ouverts en 2025 **:**

BUDGET PRINCIPAL	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	103 275,40 € x ¼ = 25 818,85 €
204 – SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	513 178,79 € x 1/4 = 128 294,70 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 087 191,30€ x ¼ = 521 797,83 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	100 117 € x ¼ = 25 029,25 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 803 762,49 € x ¼ = 700 940,62 €**

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000 € x ¼ = 25 000 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 924,58 € x ¼ = 49 481,15 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**297 924,58 € x ¼ = 74 481,15 €**

BUDGET ANNEXE TEOM	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 550 € x ¼ = 5 637,50 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 484 800 € x ¼ = 371 200 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	271 600 € x ¼ = 67 900 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 778 950 € x ¼ = 444 737,50 €**

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_33-DE

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	302 900 € x ¼ = 75 725 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**302 900 € x ¼ = 75 725 €**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025